



N°DEL2025-83

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**Séance du 13 novembre 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, treize novembre à dix-neuf heures et trente minutes, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Lisières de L'Oise, légalement convoqués, se sont réunis à la salle Simone Veil au Complexe Sportif Culturel Intercommunal à Couloisy, sous la présidence de M. Franck SUPERBI.

Etaient présents :**Titulaires :**

Mme Agnès BACHELART, M. Laurent BARGADA, M. Eric BEGUIN, Mme Corinne BETRIX, M. Jean-Marie BOUCHEZ, M. Renaud BOURGEOIS, Mme Anne BROCVIELLE, Mme Nathalie CHEVOT, M. Jean-Claude CORMONT, M. Christian DEBLOIS, Mme Anne-Marie DEFRANCE, M. Yves DELCELIER, Mme Florence DEMOUY, Mme Karine DUTEIL, M. Bernard FAVROLE, M. Gérard FLEURY, M. Etienne FRERE, M. Jean-Louis GOURDON, M. Jean-Jacques LECAT, M. Michaël LEMMENS, Mme Peggy LEWANDOWSKI, M. Alain MAILLET, Mme Virginie PARMENTIER, M. Michel POTIER, Mme Catherine RIGALT, M. Thierry SARKÖZY, M. Franck SUPERBI, Mme Nicole TUAL (28)

Absent(s) ayant donné procuration à :

Mme Jocelyne BRASSEUR donne procuration à M. Jean-Louis GOURDON, M. Guillaïn DE FRANCE donne procuration à M. Christian DEBLOIS, M. Stéphane DECULTOT donne procuration à Mme Corinne BETRIX, M. Stéphane DUTILLOY donne procuration à Mme Florence DEMOUY, M. Sylvain GOUPIL donne procuration à Mme Virginie PARMENTIER, M. Yves LOUBES donne procuration à M. Jean-Marie BOUCHEZ, Mme Sylvie VALENTE-LE HIR donne procuration à M. Alain MAILLET (7)

Absent(s) et absent(s) excusé(s) :

Mme Maryse CHAMPEAU, M. Michel KMIEC, M. Michel LEBLANC (3)

DEL2025-83 Avis sur la demande d'exploiter une carrière de tout-venant alluvionnaire sur la commune de Vic-sur-Aisne

Rapporteur : Monsieur Christian DEBLOIS

Un projet de carrière d'extraction de tout-venant alluvionnaire sur la commune de Vic-sur-Aisne est en cours d'enquête publique (du 15 octobre au 14 novembre 2025).

Ce projet n'a pas fait l'objet d'une concertation avec les collectivités locales notamment les communes des Lisières de l'Oise concernées par le périmètre de 3kms aux abords du site.

Il est donc regrettable que les élus et administrés se familiarisent avec le projet au travers du dossier papier de l'enquête publique.

Ce dernier soulève plusieurs interrogations et doutes que la phase de concertation aurait dû permettre de lever.

L'impact paysager du projet :

- Aucune vue sur l'impact potentiel sur les communes environnantes,
- Pas de mention ou insertion paysagère depuis la rive gauche de l'Aisne et notamment pour les communes de Courtieux et Jaulzy.

La gestion du flux routier et son impact sur les voiries existantes, n'est que peu abordé, l'unique argument sur les infrastructures de transport étant : « ces axes sont déjà utilisés pour l'évacuation de la production de la carrière ANTROPE localisée au sud-ouest du site » :

- Le projet prévoit pour l'accès au site d'emprunter la RD81, sans concertation avec le Conseil Départemental de l'Oise,
- Aucun conventionnement ou accord avec la Mairie de Bitry qui sera impacté par l'usage de différentes voies relevant de la gestion du domaine communal.

Le réaménagement du site qui prévoit une remise en culture des parcelles avec l'apport de près de 45 000m³ de déchets inertes :

- Le plan de culture à 5 ans est précisé avec l'exemple de la carrière de Fontenoy, cependant, aucun suivi de la qualité des sols n'est prévu pour s'assurer d'une remise en culture efficiente,
- L'accueil de déchets inertes avec peu de précisions sur la provenance sauf « ils proviendront de l'Aisne et des départements limitrophes ainsi que d'Ile-de-France, et notamment du nord de la région parisienne, en raison du besoin lié au Grand Paris (facilement accessible par voie routière) » laisse perplexe sur la faculté à obtenir le volume nécessaire. Le porteur de projet dispose-t-il d'ores-et-déjà de contrat ou d'accord avec des tiers ? Quid du flux de circulation sans connaître la provenance ? Nous connaissons actuellement que trop bien, les usages des chauffeurs PL avec les applications GPS, il est donc peu probable que le flux présenté soit respecté sauf à obliger à un passage sur le site de l'entreprise à proximité de la RN31.

Vu l'arrêté préfectoral n°IC/2025/162 ordonnant l'ouverture d'une enquête publique portant sur la demande d'autorisation environnementale de la société SABLIERES DESMARETS relative à l'exploitation

d'une carrière de sables et graviers sur le territoire de la commune de Vic-sur-Aisne,

Considérant l'impact potentiel sur le territoire des Lisières de l'Oise et notamment les communes d'Attichy, Autrêches, Bitry, Courtieux, Jaulzy et Saint-Pierre-Lès-Bitry, situées dans un périmètre de 3kms du projet,

Considérant l'absence de concertation avec les collectivités, élus et administrés du territoire des Lisières de l'Oise,

Considérant l'ensemble des motifs indiqués ci-dessus,

Après avoir délibéré, les Membres du Conseil Communautaire ont, Adopté à l'unanimité :

- **Emis** un avis défavorable au projet, regrettant le manque de concertation qui aurait potentiellement permis de répondre à l'ensemble des interrogations émanant de la lecture du dossier d'enquête publique.

Nombre de membres en exercice :	38
Nombre de membres présents :	28
Nombres de suffrages exprimés :	35
Pour :	35 Mme Agnès BACHELART, M. Laurent BARGADA, M. Eric BEGUIN, Mme Corinne BETRIX, M. Jean-Marie BOUCHEZ, M. Renaud BOURGEOIS, Mme Jocelyne BRASSEUR, Mme Anne BROCVIELLE, Mme Nathalie CHEVOT, M. Jean-Claude CORMONT, M. Guillaïn DE FRANCE, M. Christian DEBLOIS, M. Stéphane DECULTOT, Mme Anne-Marie DEFRANCE, M. Yves DELCELIER, Mme Florence DEMOUY, Mme Karine DUTEIL, M. Stéphane DUTILLOY, M. Bernard FAVROLE, M. Gérard FLEURY, M. Etienne FRERE, M. Sylvain GOUPIL, M. Jean-Louis GOURDON, M. Jean-Jacques LECAT, M. Michaël LEMMENS, Mme Peggy LEWANDOWSKI, M. Yves LOUBES, M. Alain MAILLET, Mme Virginie PARMENTIER, M. Michel POTIER, Mme Catherine RIGAULT, M. Thierry SARKÖZY, M. Franck SUPERBI, Mme Nicole TUAL, Mme Sylvie VALENTE-LE HIR
Contre :	
Abstention :	
Date de convocation :	6 novembre 2025

Le Président

M. Franck SUPERBI

